MAITRE D'OUVRAGE
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **ÉTAT – MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**
CONDUCTEUR D'OPERATION
Bureau Soutien Finances Caserne Bailly - 360 rue Jacques Iékawé - 98 800 NOUMÉA

TONTOUTA

Escadron de Gendarmerie Mobile

Construction d'un carport 8 places pour véhicules blindés

Cantonnement de gendarmerie de PAÏTA -

- Commune de Païta -

MAITRE D'ŒUVRE		
Macros lots **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**		
PRO-BE **BP 1295 - 98874 Pont des Français - Nouméa cedex** Pro-Be	Phase PRO ☐ EXE ☐ DCE ☒	
	Date : 29/09/2025	Indice : 01
	Rédacteur : MB	

Marché passé selon le code de la commande publique 2019 et ses dispositions applicables à la Nouvelle-Calédonie

Table des matières

0. GENERALITES 3

0.1. Objet du marché – Emplacement des travaux 3

0.2 Prestations à la charge de l'entreprise 3

1. DESCRIPTIF DES TRAVAUX 4

2. DESCRIPTION DES CHAPITRES 5

2. 1 - CHAPITRE 01 : GROS ŒUVRE 5

2. 2 - CHAPITRE 02 : CHARPENTE COUVERTURE 7

0. GENERALITES

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de décrire tous les ouvrages, matériels, matériaux et mise en œuvre pour la construction d'un carport 8 places pour véhicules blindés au Cantonnement de gendarmerie de PAÏTA.

0.1. Objet du marché – Emplacement des travaux

L'objet du marché concerne *la construction d'un carport 8 places pour véhicules blindés au Cantonnement de gendarmerie de PAÏTA.*

Coordonnées :

Tarik NIKLASZEWSKI

Mail : tarik.niklaszewski@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Téléphone : +687 29 53 96 ou 89 17 58

Adresse : Caserne Bailly - SIL/BSF - BP R3 – 98851 NOUMEA CEDEX

Le lieu d'exécution fait l'objet de mesures de sécurité particulières définies comme suit :

- Le titulaire devra faire équiper ses employés de moyens d'identification avec le logo de l'entreprise, la qualité de l'employé et son nom.
 - Accès : l'accès dans la caserne se fera par l'entrée principale de la caserne. Les numérisations ou copies des pièces d'identité de chaque personnel et des cartes grises avec les attestations d'assurances de chaque véhicule de l'entreprise intervenant sur le site devront être remis au maître d'ouvrage pendant la période de préparation de chantier et au moins une semaine avant le début des travaux. Le MOA se réserve la possibilité de refuser l'entrée d'une personne sans motivation ni explication.
 - Les livraisons : elles devront être annoncées au préalable et s'effectuer en présence de l'entrepreneur ou du chef de chantier. Toute livraison effectuée en l'absence de l'entrepreneur ou du chef de chantier sera refusée.

Le site sera en fonctionnement lors de la phase travaux.

0.2 Prestations à la charge de l'entreprise

Le titulaire du présent marché a à sa charge les prestations selon la décomposition en chapitre comme suit :

- CHAPITRE 01 - GROS ŒUVRE
 - Installation et repli de chantier ;
 - Fondations

- CHAPITRE 02 – CHARPENTE COUVERTURE
 - Fourniture et pose d'une charpente métallique ;
 - Fourniture et pose d'une couverture en tôles et ses accessoires

1. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Liste des plans fournis

PLAN n° 1 : Situation
PLAN n° 2 : Masse
PLAN n° 3 : Vues en plan
PLAN n° 4 : Coupes
PLAN n° 5 : Façade Est – Façade Nord
PLAN n° 6 : Façades Ouest – Façade Sud

Toutes les dimensions citées ci-dessous ne sont données qu'à titre indicatif. Elles doivent être vérifiées par l'entreprise adjudicataire du lot concerné, calculées par des bureaux compétents et pris en considération dans les prix.
L'entrepreneur du présent marché doit la réalisation et la fourniture de tous les plans d'exécution.

Consistance des travaux

Les travaux sont réalisés en entreprise générale avec ou sans sous-traitants et séparés en **quatre (4) chapitres :**

Chapitre n°	Nature des prestations	Type
1	Gros œuvre	Forfait
2	Charpente Couverture	

Règles d'exécutions

Avant toute mise en fabrication, mise en œuvre, l'entrepreneur sera tenu de fournir au Maître d'Œuvre, sur sa demande, toute précision sur l'exécution de ses ouvrages.

Coordination

Les entrepreneurs doivent fournir aux autres corps d'état et solliciter de ces mêmes corps d'état, tous les renseignements concernant leurs propres travaux, afin que les autres ouvrages et installations soient étudiés et exécutés en fonction de ceux qu'ils réalisent et en harmonie avec eux. Ils devront fournir aux autres entrepreneurs intéressés tous les éléments nécessaires en temps utiles, et notamment au maçon, ceux à incorporer au coulage du béton…

Paramètres climatiques

Zone de vent : vitesse à prendre en compte Vb0 = 36m/s

Rugosité du terrain : 0

2. DESCRIPTION DES CHAPITRES

2. 1 - CHAPITRE 01 : GROS ŒUVRE

A - GENERALITES

Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

- D.T.U.
- Normes en vigueur.
- Spécifications de mode d'emploi des fabricants
- Règles de l'Art
- A la réglementation d'hygiène et de sécurité

B- DESCRIPTION DES TRAVAUX

1.000 – TRAVAUX PRELIMINAIRES :

1.001 – Installation et repli

Ce prix rémunère les frais d'installation et de repli de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre.

L'entreprise devra :

- bureau et WC de chantier,
- des piquetages et levés topographiques des réseaux projetés,
- autonomie en énergie
- l'implantation de l'ouvrage,
- une installation et le repliement des matériaux, matériels, outils et des installations assurant la sécurité et l'hygiène du chantier, l'accès au site se fera par ses propres moyens (cf CCAP);
- les frais de protection et de signalisation de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre ;
- l'établissement des PEO, la transmission des fiches techniques, DOE ;
- le nettoyage régulier de la voirie à proximité du site.

1.002 – Etude géotechnique

Ce prix rémunère la réalisation et la fourniture d'une étude géotechnique sur l'emprise du projet de type G3

1.003 – Implantation du projet

e prix rémunère Ce prix rémunère l'implantation des ouvrages, y compris toutes sujétions.

Aucune mesure ne devra être effectuée sur les plans et détails des plans de principe. L'implantation de l'ensemble des ouvrages est à la charge de l'entreprise.

Un repère de nivellement sera établi en 1 point du terrain, repéré par une borne fixe qui sera conservée pendant toute la durée du chantier. L'implantation fera l'objet d'une réception par le Maître d'œuvre.

Les ouvrages exécutés ou mis en place, les arêtes, saillies, etc. seront protégés contre les risques d'épaufrures et toutes dégradations.

1.004 – Etudes béton armé

Ce prix rémunère la réalisation et la fourniture des plans de structure béton armé par un bureau d'études. Les plans seront remis en trois (3) exemplaires au bureau de contrôle agréé pour vérification et approbation. Y compris DOE.

Ces documents devront être remis au maitre d'œuvre pendant la période de préparation.

1.005 – Essais – contrôle béton

Ce prix rémunère la réalisation des essais et des contrôles béton.

L'entreprise devra les essais et les contrôles des bétons par un laboratoire agréé.

Des éprouvettes seront prélevées sur place lors du coulage et remis au laboratoire pour les essais à l'écrasement.

Prévoir trois (3) éprouvettes par essai. Les essais seront réalisés à sept (7), quatorze (14) et vingt-huit (28) jours de séchage. Ils porteront sur la densité du béton et la contrainte de rupture. En parallèle, des essais au cône d'ABRAHMS devront être réalisés à chaque remplissage d'éprouvettes.

Un original de chaque rapport de résultat sera remis au maître d'œuvre.

1.100 – GROS-ŒUVRE / INFRASTUCTURE :

1.101 – Puits/Semelles

a) Fouilles et évacuation pour puit/semelles

L'entreprise doit l'exécution des fouilles, la mise en cordon des matériaux.

Toutes sujétions de piquetage, de fouile, de nivellement, d'épuisement jusqu'à 100 m^3/h, de blindage, de reprise enrobé sur les fondations et de maintien de la circulation sont comprises.

Les prix sont établis suivant le volume des déblais.

L'entreprise doit l'évacuation des déblais non réutilisés en remblai et sera rémunérée suivant les volumes théoriques, toutes sujétions de chargement, mise en dépôt provisoire, rechargement, transport et déchargement comprise.

b) Béton de propreté.

L'entreprise doit la fourniture et la mise en œuvre d'un béton de propreté sous les ouvrages béton de 5 cm d'épaisseur dosé 250kg/m^3 suivant plans de structure. Y compris traitement anti termite.

c) Béton armé.

L'entreprise doit la fourniture et la mise en œuvre de béton armé dosé 350 kg/m3, suivant plans de structure. Y compris traitement anti termite et jonction enrobé fondation par

2. 2 - CHAPITRE 02 : CHARPENTE COUVERTURE

A - GENERALITES

Les travaux du présent lot devront être conformes aux :

- D.T.U.
- Normes en vigueur.
- Spécifications de mode d'emploi des fabricants
- Règles de l'Art
- A la réglementation d'hygiène et de sécurité

Les prix comprennent tous les frais nécessaires d'installation, de repli, de signalisation, de protection, et de nettoyage liés aux travaux exécutés.

B- DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.000 – TRAVAUX PRELIMINAIRES :

2.001 – Installation et repli

Ce prix rémunère les frais d'installation et de repli de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre.

L'entreprise devra :

- bureau et WC de chantier,
- des piquetages et levés topographiques des réseaux projetés,
- autonomie en énergie
- l'implantation de l'ouvrage,
- une installation et le repliement des matériaux, matériels, outils et des installations assurant la sécurité et l'hygiène du chantier, l'accès au site se fera par ses propres moyens (cf CCAP);
- les frais de protection et de signalisation de chantier en accord avec le Maître d'Œuvre ;
- l'établissement des PEO, la transmission des fiches techniques, DOE ;
- le nettoyage régulier de la voirie à proximité du site.

2.002 – Etudes structure métallique

Ce prix rémunère la réalisation et la fourniture des plans de structure métallique par un bureau d'études. Les plans seront remis en trois (3) exemplaires au bureau de contrôle agréé pour vérification et approbation. Y compris DOE.

Ces documents devront être remis au maitre d'œuvre pendant la période de préparation.

2.100 – CHARPENTE :
2.101 – Ossature métallique

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de l'ossature métallique en acier galvanisé, dimensionnés par un bureau d'études. Les masses minimales de zinc devront respecter la norme NF EN ISO 1461.

L'assemblage se fera soit par un combiné de platine soudé et de boulons écrou.

L'ensemble des soudures se présentera sous forme de cordons. Elles seront systématiquement traitées par galvanisation à froid, y compris toutes les sujétions de pose, de fixation et de finition.

a) Poteaux *(Hypothèse IPE220)*
b) Arbalétriers *(Hypothèse IPE240)*
c) Butons *(Hypothèse Tube 70x3)*
d) Contreventement *(Hypothèse L40x5)*
e) Panne métallique *(Hypothèse C200)*

Les dimensions sont données à titre indicatif. Il conviendra au titulaire de les vérifier avant la remise de son offre.

2.200 – COUVERTURE :
2.201 – Couverture

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de la couverture en tôles nervurées, en acier galvanisée pré peint (63/100°), coloris à définir par le maitre d'œuvre, qualité bord de mer.

La fixation se fera par vis à tôles auto-taraudeuses munies de cavaliers anti cyclone et rondelles d'étanchéité. Le recouvrement des tôles devra respecter les normes en vigueur.

2.202 – Accessoires

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'accessoires prés peints.

Les bandeaux et gouttières auront une épaisseur de 2mm.

Les bandes de rive, les rives faitières en 63/100ème, « qualité bord de mer ».

a) Bande de rive
b) Rive faîtière
c) Bandeaux
d) Gouttière

2.203 – Descente d'eau pluviale + peinture

Ce prix rémunère la fourniture et la pose de descente d'eau pluviale en PVC Ø125mm minimum, y compris peinture. Fixation par colliers PVC. Raccordement au regard prévu y compris naissances, coudes, collages, crapaudines et toutes sujétions de pose, de fixation, de raccordement.

Les longueurs sont données à titre indicatives.